



Confédération paysanne
de l'Ardèche

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Privas, le 24 Mars 2020

Objet : Covid-19 et Agriculture : Lettre ouverte à Mme la Préfète de l'Ardèche

Mme Souliman, Préfète de l'Ardèche,

Dans le cadre des mesures prises face à la pandémie de COVID-19, M. le Premier Ministre Edouard Philippe vient d'annoncer l'interdiction des marchés de plein air tout en indiquant que les Préfets avaient la possibilité d'y déroger localement sur avis ou demande des Maires.

Nous vous interpellons donc afin de vous demander de permettre aux marchés ardéchois qui étaient maintenus jusqu'à présent de pouvoir continuer. Et là où ce ne sera pas possible, de trouver ensemble des solutions alternatives pour et avec les paysans concernés, pour qu'ils puissent continuer à distribuer leurs productions.

Bien évidemment le maintien des marchés s'accompagnera de recommandations sanitaires strictes via un guide de bonnes pratiques partagé collectivement qui permettra d'assurer une sécurité sanitaire la plus élevée possible pour tout le monde (paysans et clients)

- **Il est en effet vital que les consommateurs restent approvisionnés.** Or, dans notre territoire ardéchois marqué par des trajets de déplacement pouvant être conséquents, la proximité de nombreux paysans en circuits courts permet de limiter les risques en évitant à la population de trop longs trajets pour s'approvisionner. C'est donc un facteur de sécurité sanitaire et humain important.
- **Il est également vital que les agriculteurs puissent écouler les denrées qu'ils produisent en cette période de forte activité agricole.** L'impact économique de ces mesures d'interdiction sur les paysans ardéchois qui se sont beaucoup tournés vers la relocalisation de la production risque d'être irréversible.
- **Mais il faut également prendre conscience que toute la production en frais qui serait produite mais ne pourrait être écoulee serait un gaspillage totalement irresponsable** compte tenu de la situation qui risque de se tendre durement quant à l'alimentation de la population en période de confinement. Tout ce qui sera jeté aujourd'hui manquera cruellement demain !
- **Enfin, cette décision nous paraît d'autant plus injuste qu'elle ne fait que renforcer le traitement inéquitable entre les paysans vendant leurs produits en direct et la grande distribution** qui continue d'ouvrir les supermarchés en milieu fermé avec des affluences ne permettant pas toujours de prendre les mesures sanitaires strictes que l'État impose aux marchés ouverts !

D'autre part nous recevons avec inquiétude de nombreux signaux négatifs de plusieurs acteurs des filières amont et aval de l'agriculture, impactant également les paysan(ne)s qui seraient sur des circuits plus longs que ceux évoqués précédemment.

Nous demandons donc expressément pour les semaines à venir la sécurisation et le maintien en activité des abattoirs, des salles de découpe, des laiteries, outils locaux de transformation, des tournées de lait, des réparateurs de matériel agricole et des magasins d'approvisionnement d'aliments pour nos animaux.

La sécurisation de toutes les filières agricoles est urgente et doit être une priorité de tous : Etat, Collectivités territoriales et structures agricoles. L'Etat doit prendre la mesure de l'enjeu et organiser la bonne distribution des denrées alimentaires afin d'anticiper les conséquences du confinement et éviter toute panique contrairement à l'impréparation de la gestion de l'épidémie

Pour conclure, la Confédération paysanne de l'Ardèche est fortement mobilisée aux côtés des paysannes et paysans du département.

A ce titre, nous demandons à la préfecture de mettre en place au plus vite une cellule départementale de crise concernant le secteur agricole à laquelle bien évidemment nous souhaitons être associée !

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons rapide,
veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Carole Pouzard
Porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ardèche